

**Compte-rendu du Conseil syndical  
du 07 février 2019 à 18h00**

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

**Présents (32) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (6) :**

Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIÈS, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h32. Il n'a participé à aucun vote.

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Estelle PARROT (excusée), Sylviane DELHOMMEAU (excusée).

**Trésor public :**

Nicolas MARTIN (excusé).

**Assistaient aussi à la réunion :**

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

## **Ordre du jour**

### **1. Délibérations**

- 1.1. Amortissements
- 1.2. Crédits budgétaires d'investissements 2019
- 1.3. Régie de recettes et d'avances
- 1.4. Renouvellement du contrat de Kevin CHARLOT
- 1.5. Énergie-climat - Action n°2 du PCAET "Expérimentation d'un village à énergie positive - Convention de partenariat avec le CPIE de la Vallée du Loir
- 1.6. Adhésions 2019

### **2. Informations**

- 2.1. Énergie-climat - Programme d'Intérêt Général pour la Rénovation énergétique - Action de repérage des ménages en situation de précarité énergétique avec La Poste
- 2.2. Bilan de la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête des Lumières « Les Allumés d'Aubigné »
- 2.3. Point d'avancement sur le projet « A la Poursuite du Temps caché »
- 2.4. Point sur Leader

### **3. Questions diverses**

- 3.1. Calendrier des réunions de bureau et du Conseil syndical

Monsieur le Président sollicite un membre du Conseil syndical afin d'assumer la fonction de secrétaire de séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal du 3 décembre 2018, qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 3 décembre 2018 n'appelle aucun commentaire, il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Carine Ménage est nommée secrétaire de séances.

# 1. Délibérations

## 1.1. Amortissements

Le PETR Pays Vallée du Loir a acquis différents biens au cours de l'année 2018. Il est demandé au Conseil syndical de se prononcer sur les durées d'amortissement pour les biens suivants :

Matériel	Coût d'acquisition TTC	Durée d'amortissement
Renault Zoé	23 200,80 €	6 ans
Peugeot Partner	17 045,76 €	6 ans
Photocopieur	7 724,01 €	5 ans
Site Internet	17 988,00 €	5 ans
Matériel audio et structure	18 583,08 €	5 ans
Sono portative pour visites	663,60 €	5 ans
Housses tapis de danse	574,38 €	5 ans
Tapis de danse	1 781,70 €	5 ans
Violons et violoncelles	12 382,00 €	5 ans
Saxophone	1 980,00 €	5 ans
Timbales	8 660,65 €	5 ans
Xylophone	1 309,00 €	5 ans
Guitare électrique	1 250,00 €	5 ans
Piano	4 200,00 €	5 ans
Matériel audio	2 307,00 €	5 ans
Matériel culturel	294,20 €	5 ans
Matériel éveil musical	304,38 €	5 ans

### Délibération du Conseil syndical :

Le Président propose que les matériels dont le coût d'acquisition est inférieur à 1 000 € soient retirés des matériels à amortir.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition du Président et adopte les modalités d'amortissement suivantes :

- Véhicules : 6 ans
- Photocopieur : 5 ans
- Site internet : 5 ans
- Instruments de musique : 5 ans
- Autres matériels (audio, structure, tapis de danse) : 5 ans

Après vérification, les biens dont le coût d'acquisition est inférieur à 1 000 € doivent être amortis sur une durée d'un an.

## 1.2. Crédits budgétaires d'investissements 2019

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président sollicite l'autorisation du Conseil syndical pour :

- engager la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 62 131,75 € dont l'affectation est la suivante :

Compte	Libellé /compte	Voté 2018	25%
Total 202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	109 127,00 €	27 281,75 €
Total 2158	Autres installations	11 000,00 €	2 750,00 €
Total 2182	Matériel de transport	37 200,00 €	9 300,00 €
Total 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	28 500,00 €	7 125,00 €
Total 21745	Constructions sur sol d'autrui	7 500,00 €	1 875,00 €
Total 2188	Autres immobilisations corporelles	55 200,00 €	13 800,00 €
	Total général	248 527,00 €	62 131,75 €

- reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à :

- engager la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 62 131,75 € comme présentés ci-dessus
- reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif.

## 1.3. Régie de recettes et d'avances

Vu la délibération du 17 février 2006 relative à la création de la régie de recettes et d'avances du Syndicat Mixte Pays Vallée du Loir (Pays d'art et d'histoire).

Vu la délibération du 24 mai 2018 relative à la modification de la régie de recettes et d'avances.

Des adhésions pour la location du matériel culturel et différents remboursements vont être encaissés via la régie de recettes, il convient donc de modifier l'article 3 relatif à l'encaisse et indiquer des produits suivants :

- Abonnement/cotisation pour le prêt de matériel culturel appartenant au PETR Pays Vallée du Loir
- A titre exceptionnel, les visites en lien avec les missions du PETR Pays Vallée du Loir
- Les remboursements divers (exemple : remboursements de billets de train)

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 janvier 2019.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après lecture de la proposition de modification de la régie de recettes et d'avances, le Président explique qu'un billet de transport acheté via la régie et remboursé par la SNCF en raison de l'annulation d'un train, n'a pu être prise en compte sur la régie car les textes constitutifs de celle-ci ne prévoyaient pas les remboursements.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition du Président de modifier l'article 3 de l'acte de création de régie des recettes et d'avances en ajoutant les remboursements aux produits déjà listés.

### **1.4. Renouvellement du contrat de Kevin CHARLOT**

Le premier contrat de Kevin Charlot, géomaticien, arrive à échéance le 17 mai 2019. Le Président propose au Conseil syndical de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 18 mai 2022.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Le Président rappelle les missions du géomaticien et ajoute que Kévin Charlot a donné entière satisfaction au courant de ces 3 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le renouvellement pour 3 ans du contrat de Kévin Charlot, soit jusqu'au 18 mai 2022.

### **1.5. Énergie-climat - Action n°2 du PCAET "Expérimentation d'un village à énergie positive" - Convention de partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir**

Depuis le 20 octobre 2016, date de validation de l'actuel PCAET, le PETR Pays Vallée du Loir est en charge de l'animation des 15 actions qui le composent.

Une liste de partenaires territoriaux a été identifiée pour chaque action. L'un d'eux est le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), association basée à La Flèche, qui travaille sur les thématiques de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ainsi qu'à l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs (récoltes de données, conduite d'études, etc.).

Afin de mettre en œuvre le PCAET, nous vous proposons un partenariat avec le CPIE par le biais d'une convention sur deux années (2019/2020) sur les actions suivantes :

➤ *Action n°2 du PCAET "Lancer une expérimentation Village à Énergie Positive" :*

Le CPIE aura pour mission d'accompagner le PETR Pays Vallée du Loir et la commune de Lavernat dans l'expérimentation "Village à Énergie Positive". Il s'agira de travailler à la fois sur le volet "exemplarité de la collectivité" et sur le volet "mobilisation citoyenne", via la mise en œuvre d'actions concrètes (efficacité énergétique, mobilité, alimentation) et la création et l'animation d'un "club climat", qui aurait pour vocation première de rapprocher les élus des acteurs/habitants du territoire, autour d'une vision durable et partagée de l'avenir de leur village.

A l'échelle du PETR, une réflexion plus globale pourra être engagée avec d'autres partenaires notamment le CLER (Conseil de Liaison pour les Énergies Renouvelables), qui coordonne le réseau national des Territoires à Énergie Positive (TEPOS), et/ou la participation d'étudiants spécialisés dans l'aménagement du territoire.

Cette action permettra d'impulser une démarche novatrice sur un territoire pilote, qui pourra être reproduite sur d'autres communes du PETR dans les années à venir. Cette action sera réalisée sur les années 1 et 2 (février 2019/décembre 2020).

➤ *Action n°10 du PCAET "Communiquer et mettre en réseau les acteurs autour des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique" :*

Le CPIE aura pour mission d'accompagner le PETR Pays Vallée du Loir et les acteurs du monde agricole sur un travail autour de l'adaptation au changement climatique (volet impact sur la biodiversité). Cette action sera menée en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture et amènera l'étude spécifique de projection des impacts du changement climatique en Vallée du Loir.

Cette action sera réalisée sur l'année 1 (avril 2019/octobre 2019).

Le coût des actions proposées dans cette convention de partenariat est réparti comme suit (inscrit au budget prévisionnel 2019) :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>
Action n°2 "Village à énergie positive"	7 500,00 €	7 500,00 €
Action n°10 "Adaptation changement climatique"	2 000,00 €	-

Les fonds européens alloués au programme LEADER permettent une prise en charge à hauteur de 80% de ces deux actions. **Ainsi le coût annuel de ces deux actions pour le Pays est estimé à 1 900€ pour l'année 2019 et à 1 500€ pour l'année 2020.**

Le Conseil syndical est sollicité afin d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le CPIE permettant la mise en œuvre des deux actions du PCAET susmentionnées (action n°2 "lancer une expérimentation Village à Énergie Positive " et action n°10 "communiquer et mettre en réseau les acteurs autour des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique ").

### **Délibération du Conseil syndical :**

Le Président annonce au Conseil syndical que cette délibération est finalement retirée de l'ordre du jour, car la commune de Lavernat pressentie pour mener cette action n'a pas encore délibéré sur le sujet.

Monsieur Jean-Paul BEAUDOIN précise qu'il est important qu'une commune se positionne sur cette action du PCAET "Expérimentation d'un village à énergie positive".

## 1.6. Adhésions 2019

Le PETR a adhéré en 2018 aux organismes suivants :

- La DRC (Vélo et territoire) pour un montant de 892 € (pour le compte de l'OTVL)
- Le CHAINON MANQUANT pour un montant de 400 €
- L'ANPP pour un montant de 600 €
- La FEDE SCOT pour un montant de 790 €
- LEADER France pour un montant de 600 €.

Il est proposé de reconduire ces adhésions en 2019, pour un montant total de 3 282 €.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'adhésion à l'ensemble aux associations citées ci-dessus et décide d'inscrire la somme de 3 282 € au budget à cet effet.

A la demande de Monsieur Philippe LEGUET, Delphine MASSART précise que "Le Chainon Manquant" est un réseau de programmeurs sur les Régions Pays de la Loire et Bretagne. Lors de journées professionnelles, Alexandre MÉNARD (chargé de mission Culture) assiste à beaucoup de spectacles, ce qui facilite la sélection notamment pour FestiLoir. Les tarifs sont intéressants, puisque les programmeurs essaient de grouper certains spectacles pour limiter les coûts.

## 2. Informations

### **2.1.Énergie-climat – Programme d'Intérêt Général pour la Rénovation énergétique – action de repérage des ménages en situation de précarité énergétique avec La Poste**

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général rénovation énergétique (opération un coup de pouce pour vos travaux) déployé sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir, SOLIHA, l'opérateur missionné par le PETR a un partenariat avec La Poste pour repérer les ménages éligibles au programme.

La Poste dispose du programme DÉPAR (Diagnostic énergétique pour accompagner la rénovation) qui permet de repérer les ménages en situation de précarité énergétique, de les sensibiliser aux usages économes en énergie et de diagnostiquer leur logement pour les orienter vers des dispositifs d'accompagnement à la rénovation.

En pratique, La Poste détecte les ménages propriétaires dans les zones de précarité énergétique grâce à un outil de cartographie. Un courrier présentant le dispositif et annonçant la visite du facteur, signé de la collectivité, est envoyé aux foyers ciblés. Le facteur se rend sur place pour présenter le dispositif et poser quelques questions permettant de qualifier l'éligibilité du ménage. Si les personnes sont intéressées, La Poste passe le relais à l'opérateur SOLIHA pour effectuer la réalisation de la visite technique à domicile (diagnostic énergétique et remise et installation du kit "Eco-gestes"). À la suite de cette visite, un rapport de diagnostic accompagné de trois scénarii de rénovation est envoyé au propriétaire.

Cette action a pour but principal d'aller au contact de citoyens qui n'ont pas la possibilité de se déplacer aux permanences ou qui n'ont pas eu connaissance de cette information par le biais des affichages en mairie ou des articles de presse.

Le choix a été fait de privilégier l'envoi de 5 000 courriers (dont la diffusion se déroulera par vagues successives d'avril à octobre 2019) répartis sur l'ensemble des communes ne bénéficiant pas de permanences.

Les 6 communes où des permanences ont lieu (La Flèche, Le Lude, Mansigné, Montval-s/Loir, Ruillé-s/Loir et Le Gd-Lucé) vont profiter d'une autre action de repérage spécifique effectuée par SOLIHA, à savoir un boitage dans 7 lotissements vieillissants par communautés de communes.

Le Président rappelle que l'opération a un vrai succès. En 2 mois, il y a eu 11 permanences, 46 personnes sont venues se renseigner. Le message a bien été relayé lors des vœux. Les bulletins municipaux sont aussi un bon moyen de véhiculer l'information.

Amandine PERRIAUD précise que cette nouvelle opération a pour objectif de déclencher 80 diagnostics supplémentaires. Son lancement aura lieu début avril lors d'une conférence de presse. Le fichier des adresses concernées sera envoyé aux communes quelques semaines avant le commencement de l'opération, mais les élus sont invités à communiquer des noms de rue à cibler ou à ne pas cibler.

## **2.2. Bilan de la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête des Lumières "Les Allumés d'Aubigné"**

La 1<sup>ère</sup> édition de la Fête des Lumières, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février dans les rues d'Aubigné-Racan, a accueilli 800 à 1 000 personnes. Mathilde ESTADIEU rappelle que c'est l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois avec un objectif : remettre le centre bourg au cœur de l'attention des habitants, en impliquant l'ensemble de la population.

Patrimoine à roulettes qui a accompagné le projet, est venu 2 semaines en novembre et 2 semaines en janvier à 2 personnes en permanence et jusqu'à 5 le jour de l'évènement. Il a été fait un travail auprès des écoles, associations, centres de loisirs de la Communauté de communes et un atelier tout public a été proposé. Il y a eu l'implication d'un maximum d'acteurs, dont l'école de musique communautaire.

Un film sera présenté lors d'un prochain Conseil syndical, avec un bilan financier.

Pour l'année prochaine, la commission Culture et Patrimoine devra faire un choix entre les communes candidates des Communautés de communes du Pays Fléchois et Loir Lucé Bercé.

## **2.3. Point d'avancement sur le projet "A la Poursuite du Temps caché"**

Le lancement officiel du projet va avoir lieu le 16 mars 2019, à Jupilles lors de la journée Internationale de la Forêt. Par la suite, chacun des 4 autres sites (Saint-Vincent de Lorouër, le 23 mars, Château l'Hermitage le 31 mars, Luché-Pringé le 7 avril et La Flèche au Moulin de la Bruère le 14 avril) va faire l'objet d'une animation ouverte au public, à raison d'un site par week-end.

Le lancement se terminera par la remise des prix aux gagnants du jeu qui se déroulera sur les 5 sites.

L'application est en cours de développement. Les contenus audiovisuels sont en cours de finalisation. LIVDEO intégrera la totalité des contenus d'ici le lancement. Une journée de formation sur le back-office de l'application est programmée en mars/avril afin que nous puissions modifier nous-même les parcours sur les sites.

La campagne de communication (presse, réseaux sociaux, flyers, affiches, etc.) est en cours de préparation et va être mise en œuvre à partir de mi-février pour les réseaux sociaux, début mars pour le reste.

## 2.4. Point sur le programme Leader

Un communiqué de presse a été distribué aux membres du Conseil syndical.

Paola PERSEILLE fait un point sur le programme Leader 2014-2020 : sur les 110 dossiers étudiés par le GAL, 101 ont été transmis à la Région. 88 dossiers ont un avis de principe, mais seuls 30 ont été instruits et 3 payés depuis mai 2016.

Monsieur Christian JARIÈS demande des explications sur l'état des dossiers et les chiffres présentés.

Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU donne l'exemple des dossiers MACS, plafonnés à 18 000 € (9 000 € pour les MACS, 9 000 € pour Leader) qui sont vérifiés 4 fois.

Le Président précise que la question sera abordée à la Région lors de l'audition relative au CTR le 11 février prochain et indique que la prolongation de 3 ans doit nous inciter à continuer puisqu'il reste encore 1 million à attribuer.

## 3. Questions diverses

### 3.1. Calendrier des réunions du bureau et du Conseil syndical

#### Calendrier 2019

<i>Bureau</i>	<i>Conseil syndical</i>
Lundi 18 mars à 16h00	Lundi 18 mars à 18h00 – <u>Budget et CA</u> Approbation du CTR2020
Jeudi 09 mai à 16h00	Jeudi 09 mai à 18h00 – approbation du SCoT
Jeudi 20 juin à 16h00	Jeudi 04 juillet à 18h00

Le 26 février prochain, se tiendra au Centre socio-culturel de Vaas à 18h une Conférence des maires extraordinaire animée par Pascal Brulon .